

Les écoles du Rouergue au Moyen Âge et au XVI^e siècle

Première partie

Dans deux chapitres, déjà anciens, de cette chronique, j'avais attiré l'attention sur les erreurs commises par la plupart des historiens qui ont considéré que les réponses à l'enquête de Mgr Champion de Cicé, réunies par Louis Lempereur dans son ouvrage *État du diocèse de Rodez en 1771*, donnaient un état indiscutable de l'enseignement dans ce diocèse. C'était ignorer les interprétations possibles, dont nous ne connaissons pas toujours les raisons, les défaillances, les lacunes de ceux qui ont répondu. Pour ne pas me répéter, je renvoie aux deux chapitres de cette chronique, publiés en 2004 dans le *BCGR* (n° 47 et 48) et réunis en 2012 dans *Mœurs et coutumes du Rouergue* (t. I). La liste des oublis aurait pris une importance considérable. J'avais pris comme seul exemple le cas de Réquista ; la réponse du curé à la question sur les écoles portait « néant ». Or, s'il n'y a pas d'école publique, conforme à l'ordonnance de Louis XIV du 13 décembre 1688 (école obligatoire et en principe gratuite, le salaire du régent étant assuré par la communauté des habitants, sous le contrôle de moralité et d'orthodoxie du curé), il y a bien une école privée et mixte, mais payante, tenue par un laïc Pierre Pascal, féodiste et arpenteur, ce qui est le gage de compétence mathématique et de réalisme pratique. Nous possédons les archives de ce régent, qui témoignent d'une société équilibrée, garçons et filles, bourgeois, artisans, paysans et, même, domestiques prises en charge par leur patron ! Bref, un bel exemple d'une réalité humaine que les réponses à l'enquête de 1771 peuvent avoir ignoré.

Les écoles du Moyen Âge et du XVI^e siècle sont les grandes oubliées de nos histoires provinciales, sauf de rares exceptions, et, à plus forte raison, des monographies locales, en raison, sans doute, de la difficulté de lire les actes anciens (paléographie, latin, occitan médiéval, institutions), mais aussi d'une forme d'inhibition. Cette dernière est la conséquence de l'affirmation dogmatique mille fois et paresseusement répétée qu'il n'y avait rien. Le répertoire incomplet qui suit et ne cessera de s'allonger au fur et à mesure des recherches, dément ce jugement péremptoire. Je note une mention d'école au XIII^e siècle, puis 17 au XIV^e, 21 nouvelles au XV^e, 17 au XVI^e, soit 39 avant 1500 et 56 écoles au total de mes cueillettes. Les (anciens) cantons qui

découpaient régulièrement naguère le département, conformément à la géographie et à l'histoire, et non selon la seule densité démographique, étaient globalement pourvus, sauf de rares secteurs (causses, montagne, etc.). Mais, la recherche n'est pas close. Une synthèse conclura l'ensemble du présent répertoire des écoles.

Petit glossaire méthodique (latin, occitan, français) :

- **Généralités** (écoles, maîtres, écoliers) - *scole, las escolas* (presque toujours au pluriel, même s'il n'y a qu'une classe), écoles ; *magister scholarum, scholarum rector, regens scolae*, maître des écoles, régent ; *magister puerorum*, maître des enfants ; *maistre mager*, maître principal ; *baccalarius in artibus*, bachelier ès arts ; *magister in artibus*, maître ès arts ; *scolie(r)*, écolier ; *clericus, clericus scolaris*, écolier ayant l'état de clerc.

- **Scolarité**- *annata*, année scolaire ; *yems, yvernata, yvernada*, hiver, année scolaire ; *pensio*, pension du régent payée par la communauté, à la condition que les enfants pauvres bénéficient de la gratuité ; *salaria, los salaris*, salaire payé par l'écolier ou sa famille.

- **Disciplines**- *doctrina*, doctrine, enseignement ; *endoctrinar*, enseigner ; *scole gramatice* ou *gramaticales*, enseignement de grammaire ; *los acsidents*, disciplines venant après la grammaire ; *specialitas, doctrina specialitatis*, spécialité ; *scole logice*, enseignement de logique ; *taulegia*, théologie.

Niveaux à Millau (d'après J. Artières) - Niveau 1a et b- *la carta*, l'alphabet ; *las matinas*, les matines (récitation des psaumes ?) ; niveau 2a et b- *las pariz*, principes du latin, grammaire latine ; *gramassie(r)*, élève de grammaire ; niveau 3a et b- *logissie(r)*, élève de logique ; *philosoffe*, élève de philosophie.

- **Matières enseignées** : *psaumes, psalterum, salteri*, psautier ; *les 7 psaumes*, psaumes de pénitence ; *usque ad Hebrardum*, jusqu'à Hébrard ; *usque ad Tobiam*, jusqu'à Tobie (un des livres de l'Ancien Testament) ; *campla (cant plan)*, plain chant.

À-côté (objets mis à la disposition des régents) - *campana* ou *squila*, cloche ou clochette ; *entortas*, cierges à la garde du régent.

Répertoire I (Agen à Millau)

Agen

[1508]- Pierre de Borea, *scolarum rector* de Balsac en 1513, semble y avoir d'abord enseigné la « doctrine » destinée aux clercs (*doctrina specialitatis*) à Agen (5 G 3, fol 88 à 154). Voir à Balsac.

Alrance

Avant 1431, 20 avril, Saint-Affrique- Sire (*Dominus*) Micael Gariberni, précédemment maître des écoles à Alrance. Il serait passé ensuite à Brusque et à Saint-Affrique (2 E 35-7, Brusque).

Asprières

1542-1552- M^e Ramond Rixens, natif d'Asprières, *régant d'escoles*. Durant cette période, il achète des terres, des prés et des *chastagnals* dans les environs (E 1130, fol. 174 et passim).

Aubin

1477, 1^{er} juillet- Discret homme (*discretus vir*) Hugo Del Solier, *magister scholarum* (3 E 6014, fol. 115).

Balsac

[Vers 1508] 1513, 21 octobre- Pierre de Borea, *scolarum rector* de Balsac, réclame à Raymond La Sala, clerc d'Agen, 5 sous, pour lui avoir enseigné, il y a cinq ans environ, pendant l'hiver, la « spécialité » (*specialitas*) dans son école. Celui-ci répond qu'il l'a payé avec de la toile pour faire des chausses (*caussat sive pannus*), valant 10 sous. -1513, 23 octobre- Le même réclame à Jean Senglaris et à André Matet son cousin, tous deux clercs, du mas du Vibal, paroisse de Saint-Martin de Cormières, 15 sous, tant pour leur avoir enseigné il y a cinq ans, pendant l'hiver (*per yvernata*), la spécialité (*doctrina specialitatis*), que pour leur chambre ; somme à laquelle s'ajoutent 16 deniers pour l'huile de la communauté (sans doute participation aux frais d'éclairage de l'école). Jean Matet, père d'André déclare avoir payé pour lui (5 G 3, fol. 88 à 154).

Belmont

1584, 16 décembre- Décès de mestre Johan de Nuvila, maître d'écriture (*escriptur; mestre de escrioure*) natif de Rieupeyroux (2 E 21-4). Régent possible.

Broquiès

1398, 27 septembre- Guilhem Grimal (*Grimaldi*) nommé régent des écoles, à la Saint Luc (18 octobre), pour une année (G 150, fol. 32).

Brusque

1387- Salaire du *maystre de l'escola* (2 E 35-5).

1392, dimanche avant le 11 novembre - *Al maistre d'escola* 4 francs, le dimanche avant la Saint Martin (nov.), plus 1 franc pour le loyer de l'ostal dal Bars, où logeait le maître. On alla à *Sant-Eseri* (Saint-Izaire, résidence de l'évêque de Vabres) pour avoir la licence d'enseignement (*per aver la lecenia de tener la escolla*). (2 E 35, CC)

1392, dimanche avant le 25 novembre- *Al maiestre de las escolhas* 3 francs, payés le dimanche avant *Santa Katarina*. (2 E 35 CC)

1403- à Dorde Buou, maître d'école, 2 écus. Le loyer de sa maison est alors d'1 franc 2 gros. (2 E 35 CC)

1415, 21 août-*Magister scholarum* (Comptes de R. Favayrols avec ce dernier pour le salaire de Coleti, 2 E 35-7).

1431, 16 février,- Peire Ginesta, clerc et *regens scolas* (2 E 35-7). Voir aussi à ALRANCE.

1439, 1^{er} juillet- Guilhem N., clerc d'Antraigas, *regens scolas* (2 E 35-7).

1444, 3 mai- Pour la lettre de licence du maître d'école, le jour de *Santa Cros de may*, 6 gros. (2 E 35 CC)

1445, janvier- Maître Esteve (*Stephanus*) *regens scolas* (2 E 35-7).

1464- On envoie chercher *lo maystre de l'escola* à Saint-Rome-de-Tarn. (2 E 35 CC)

1558, 13 décembre- Anthoine Galdemar, *maistre des escoles* (3 E 4919, fol. 70).

Calmont-de-Plancatge

École de chant

1545, 19 octobre- M^e Antoine Camboulas, vicaire¹ de Calmont et François Bargues, clerc de Calmont, âgé de 24 ans, louent M^e Anthoine Bessayria, originaire de Villecomtal, « chantrier, pour leur apprendre le art de musique, chantrarie et *campla*², entre icy et la feste de Sainct Jehan Baptiste prochaine, et lui ont promis donner tant pour eulx que pour autres douze clerz pour apprendre audict art 12 escutz or sol et deux cestiers seigle bled merchant, poyable tout ce dessus moys pour moys... Ledict maistre Bessayria sera tenu servir les aprehennant(s) jusques à ladictte feste, si n'y avoict empeschement de maladie... Après que lesdicts quatorze clerz auront encomancé à venir chanter, seront tenez continuer. » Au cas où l'un « d'eux s'en yroit interrompant le terme, si n'estoit par maladie, lesdictz clerz seront tenez le poier entièrement. » « Item... ledict maistre

¹ Desservant.

² Plain chant.

Bessairia ne pourra prendre aucun clerc jusques à ce que le nombre desdicts quatorze sera complet et lesdictz quatorze seront contés depuis que auront chanté par troys foys, et, après ledict nombre complet, ledict maistre en pourra prendre aultant que en voudra. » Le chantre sera logé et aura son lit chez le vicaire en « la maison de la chaminade³ » (E 1958, G. Moysset, notaire de Rodez, fol. 133 ; Henri Affre, *Dictionnaire des institutions ...*, Rodez, 1903, p. 302).

Castelnau-de-Mandailles

1327, 30 septembre- Bernard del Theron, clerc, ayant fait preuve de compétences suffisantes en « grammaire » (*in facultate gramatica sufficiens*) est autorisé par l'évêque à enseigner pendant une année à Castelnau « jusqu'au livre de Tobie » (*usque ad Tobiam*) et jusqu'à trente écoliers (G 144, fol. 84).

Clairvaux - Saint-Barthélémy du Buenne

Krum (Jean-Pierre), « Pèlerinage en mémoire (Saint-Barthélémy du Buenne) », *Revue du Rouergue*, n° 84, 2005, p. 527-542.

1417, 28 mai- Discret homme M^e Hélias David, recteur de l'église de Ladinhac, diocèse d'Agen, demeurant à présent aux écoles de Saint-Barthélémy du Buenne, passe procuration à Cassagnes-Comtaux (E 1076, P. del Cassanh, notaire).

1444, 25 avril- Honorable homme maître Durand Thomas, prêtre, *magister scholarum* de Saint-Barthélémy de Viomne⁴. Jean Pulcri, de Clairvaux lui doit 4 *pipas* et 3 *cestiers* de vin, mesure de Clairvaux (E 1084, fol. 37). Il est présent lors de la visite pastorale de Mgr de La Tour. Il va ensuite à Marcillac.

1445, 3 juin- Honorable homme Aymeric Flaugergues, *magister scholarum*, institue son procureur M^e Durand Thomas, maître des écoles de Marcillac, afin de récupérer, d'après son registre portant les noms et surnoms de ses anciens élèves, le salaire que certains lui devaient pour son enseignement de grammaire et de logique de l'année écoulée (A Marcillac ? À Saint-Barthélémy ?, E 1828, fol. 23).

1452, 20 juin- Le prieur de Saint-Christophe baille à Johan del Deysses, bachelier ès arts de Villeneuve, la régence des écoles, avec maisons, prés, bois et jardins de Saint-Barthélémy. Le bail aurait été annulé et remplacé par l'acte suivant (J.-P. Krum, *Op. cit.*, 2005).

1452, 22 septembre- Le prieur de Saint-Christophe

baille à M^e Peire Solier, originaire de Saint-Martin de Cormières, la régence des écoles, à compter de la Saint Jean, avec attribution des maisons, prés et bois de Saint-Barthélémy.

1468, mai- Discret homme Johan Arnal, *magister scholarum Sancti-Bartholomey* (G. Fontalbat, notaire à Valady)

1472, janvier- Discret homme Raymond Colombier, maître des écoles (G. Fontalbat, notaire à Valady).

1502 n.st., 15 janvier- Guilhem Fournier (*Fornerii*), maître des écoles (E 1833, fol. 193).

Compeyre

1419, 29 septembre- M^e Guilhem Cornailhac, prêtre, recteur de Notre-Dame de Lumenson. Esteve de La Fabrègue, du mas des Crozets, paroisse de Saint-Etienne de Viauresque, doit 22 sous pour les deux années que son enfant demeura à l'école du premier pour apprendre (*pro abdiscendo*) (3 E 1525, fol. 43).

Conques

1555, 17 avril- Bail par les consuls de « la régence et gouvernement des escolles de la ville » à M^e Antoine Bessières, *maistre d'escoles*, pour une année à compter de la Saint Jean. Il devra « bien et deument entretenir les escolles, endoctriner les enfans sans aucune dissimulation, comme toutz les maistres ont en cest endroit acoustumé faire, et mener ung homme capable pour bachilier à faire ledict excercisse. ». Il y avait donc deux régents, le second recruté par le premier (3 E).

Coubisou

1460- Première mention.

[Vers 1505] - Durand Agrifolh, prêtre du mas d'Antérieux, paroisse de Cassuéjols réclame le 3 mars 1513, devant l'officialité, à Jean Rigalh et Guilhem Bancarelli, prêtres de la paroisse de Coubisou, 12 florins, valant chacun 15 sous, pour la formation à Coubisou de ces derniers, alors qu'ils étaient écoliers (*clerici scolares*), il y a huit ans environ (5 G 3, fol. 40, 43, 47).

Entraygues

1398, 14 septembre- L'évêque de Rodez, autorise Martial de Claveyras, bachelier ès arts du diocèse de Saint-Flour, à tenir les écoles d'Entraygues (G 150, fol. 32).

[vers 1511]- Jean Frich, clerc de la paroisse de Campuac, enseignant à présent avec Firmin de Cortinis, comme maître des enfants, dépose plainte le 4 juin 1512 devant l'officialité contre Louis Sicard, alias Forcuda (ou Forcada), d'Entraygues, qui l'an-

³ Presbytère.

⁴ En juin 1443, alors qu'il est encore maître des écoles de Laissac, il est déjà présent à Saint-Barthélémy (J.-P. Krum, *Op. cit.*, 2005).

née précédente et durant l'hiver, avait confié ses deux enfants au maître mage (*magister major*) de « l'école des arts » (*in scolis arcium*) afin de leur enseigner la « spécialité » (*ad docendum de specialitate*). Frich devait partager la formation. Il réclame pour sa part pour l'année (*pro dicta annata*), à savoir la doctrine, 10 sous (5 G 3, fol. 62 à 67).

Espalion

1321, 3 juillet- Approbation par l'évêque de Rodez de Gaubert Cairol, clerc, des écoles de grammaire et logique (E 961, fol. 17)

1329, Concession en blanc des écoles (*scole de Speleo*) avec le bénéfice de l'eau bénite, pour un an à compter de la prochaine Saint Michel, 29 septembre (G 145, fol. 74).

1330, n. st., 2 janvier- Approbation de Géraud Radulphi, régent des écoles, pour un an (G 145, fol. 109).

1398, 16 août- Durantus Dayras, nommé régent des écoles, à compter de la Saint Luc (18 octobre), pour un an (G 150, fol. 32).

1460, 2 avril- George Porterii, de Coubisou, *magister scholarum ville Spaley*, (E 1637, fol. 5).

1483- Guilhem Dubosc, régent de l'école de grammaire (P. Blanc, *Espalion*, Avignon, 1928, p. 301).

1545, 23 juin- M^e Guilhem Bosquet, clerc du lieu et paroisse de Lunet, régent de l'école de grammaire (E 838).

1575-1576- *Alz mestres dellas escolles* en déduction de ce que la ville leur donne, 6 livres 10 sous. Prix de la location des locaux (*lo louatge de la cambra dels mestres*), 20 livres (AC Espalion CC 69).

Collège

1587, 25 septembre- Par son testament, M^e Hugues Maurel, prêtre, donne sa maison et d'autres immeubles pour la fondation d'un collège « aux fins que la jeunesse soit dressée en la crainte de Dieu, instruction d'icelle et autres lettres » (H. Affre, *Lettres à mes neveux sur l'histoire de l'arrondissement d'Espalion*, Villefranche, 1858, II, p. 314).

Estaing

[Vers 1504]- Plainte, le 17 février 1514, de Pierre d'Entraygues (de *Interaquis*), prêtre de La Terrisse, devant l'Officialité de Rodez, contre Jean Castelh, fils de Pierre. Il y a dix ans environ, il dirigeait les écoles des arts (*scolas arcium*) d'Estaing, pendant un hiver (*per unam yvernataam sive yemem*), année scolaire. L'accusé vint à ces écoles et il l'enseigna ou le fit enseigner par ses coadjuteurs. Il réclame pour cette *doctrina scolastica* le salaire habituel, soit 5 sous.

Même réclamation à Antoine Sava, fils de Pierre,

dudit lieu, qu'il a enseigné ou fait enseigner aux *scolas gramaticas et logicas* pendant un hiver (*per unam yemem sive per una yvernada*). Pour l'instruction de la *doctrina scolastica* 5 sous.

Même réclamation à Antoni et Gérald Castels, fils de Begon Castel, écoliers aux *scolas gramaticales et logicales*, soit pour un an 10 sous. (5 G 3, fol. 122).

Flavin

1545-1555- M^e Nicolas de Mangin, chanoine sacristain de la cathédrale et prieur de Flavin, donne 500 livres « pour payer un quatrième maître d'école pour les enfants de la Cité, du Bourg et de Flavin » (André Colomb, *Flavin*, Rodez, Subervie, 1970, p. 53).

Graissac

1560, 5 septembre- Lettre de régence des écoles accordée à Johan Baldini par le cardinal Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, assuré de ses compétences (*de sufficientia litterarum scientie vestre informati*), pour une année à compter de la date de l'acte jusqu'à la Saint Jean-Baptiste. Il pourra enseigner la grammaire, mais non la théologie. Il devra percevoir un salaire modéré. Il ne devra pas lire des écrits d'auteurs dévergondés (*inhibentes vobis ne auctores lascivos... legere audeatis*). Personne d'autre que lui ne pourra enseigner dans un rayon d'une lieue autour de Graissac, soit 3,898 km (G 193, fol. 36 : Henri Affre, *Dictionnaire des Institutions...*, Rodez, 1903, p. 238- 239)

Laguiole

1397, 30 juin- Rigald dels Calmelhs, bachelier ès arts, est nommé par l'évêque à la régence des écoles du bourg de Laguiole (*regimen scholarum castris de Gliola*). Il apprendra la grammaire et la logique (*gramatica et logica*). Il pourra prendre une rétribution modérée (*salaria modesta*). (G 150, fol. 31-32 ; Georges Gaidou, *Laguiole en Haut-Rouergue*, 1952, p. 18)

1398, 10 août- Nomination par l'évêque de M^e Johan Azili, bachelier ès arts, à la régence des écoles, pour cinq ans (G 150, fol. 32).

1401, 15 août- Concession donnée pour cinq ans par l'évêque à M^e Durand Cayla (*Caylari*), bachelier ès arts de la régence des écoles de Laguiole, pour le lieu et dans un rayon d'une lieue, soit 3,898 km (G 151, fol. 1 ; Georges Gaidou, *Laguiole en Haut-Rouergue*, 1952, p. 18-19).

1460, 20 juin- Concession du *regimen scholarum* à Durand de Vogis, clerc, pour un an (G 104, fol. 59).

1516, n. st., 8 janvier- M^e Antoine de Saliech ou Faliech, régent des écoles (*rector scholarum*), précédemment régent de celles de Mur-de-Barrez (5 G 3,

fol. 184 et 185).

Laissac

1398, 10 août- Guilhem Robberti, del Sol, régent des écoles (G 150, fol. 32).

1443, juin- M^e Durand Thomas, maître des écoles de Laissac. Il passe ensuite à celles de Saint-Barthélémy du Buene (Cne de Clairvaux) (E 1825, Fontalbat notaire ; J.-P. Krum dans *Revue du Rouergue*, n° 84, 2005, p. 527-542).

Lassouts

1520 et 1523- Peire Salas, clerc (3 G 47, fol. 433, et 3 G 48, fol. 508).

Lunac

1452, 27 mars- Peire de Brohio, originaire de Saint-Constans, diocèse de Saint-Flour, *magister scholarum loci de Lunaco* (3 E 8342, fol. 119, à Sauveterre).

Marcillac

[1444], 1445, 3 juin, Aymeric Flaugergues, maître de écoles de Saint-Barthélémy du Buene, précédemment à Marcillac, institue M^e Durand Thomas⁵, prêtre, son procureur, afin de récupérer les honoraires à lui dus par certains de ses anciens élèves, qu'il avait notés sur un registre (E 1828, fol. 23).

1444, 25 septembre et 4 novembre- originaire de Laissac, *magister scholarum* de Marcillac, achète une vigne au lieu-dit Albafon, juridiction de Valady (E 1084, fol. 61 et 69). Il demeure à Saint-Austremoine en 1463 et en est dit curé en 1471 (E 1084, fol. 32., 35, 122, etc.).

1462-1498- Aymeric Flaugergues, originaire de La Planque, près Saint-Austremoine, régent des écoles (?).

Millau

1280- Johannes Chatbert, maître des enfants (*magister puerorum*). (H Las Vals, n° 12).

1357, n. st., 3 mars- Les consuls baillent pour l'année à Maistre Helias de Colturas, bachelier ès arts, la régence de l'École mage (*escola mager*) de la ville, avec les clauses qu'on obtiendra la validation de l'évêque de Rodez et qu'on interdira tout concurrent dans un rayon de 4 lieues⁶ (*que negun altre non auzes esenhar prop d'ayssi de IIII leguas*) ; en même temps, le consulat loue des maisons dans la rue d'*en Monsservi* à son usage. Il est dit par ailleurs régent principal des écoles des étudiants de cette ville (*maistre Elias Qulturas maistre mager de*

las escolas dels estudians d'esta vila). (AC Millau, CC 350 ; Millau, Archives de l'Hôpital ; Jules Artières, *Millau, du XIII^e au XIV^e siècle...*, 1924, p. 47 ; du même, *Documents sur la ville de Millau...*, Millau, 1930, p. 109).

1398, 19 octobre- Nomination par l'évêque de Rodez de M^e P. de Serro, bachelier ès arts (*baccalarius in artibus*), aux écoles de Millau. (G 150, fol. 32).

1403-M^e Johan Fel, *maistre de las escolas*, fait publier en chaire (*publicar al pal*) une lettre de l'official de Rodez interdisant à tout prêtre d'enseigner l'alphabet (lecture et écriture ?), le psautier, la grammaire ou les « *acsidens* » (*ensenhar de carta, ni des salteri ni de partz⁷ ni d'acsidens*) ; jugeant cette monition⁸ contraire aux anciens usages et libertés de la ville, les consuls demandent à l'évêque de la révoquer, de telle sorte que chacun, prêtre ou autre agisse selon la coutume ; l'évêque ayant donné son accord, les consuls font publier sa lettre (AM Millau, CC 389 ; Jules Artières, *Documents sur la ville de Millau...*, Millau, 1930, p. 244).

1453, 28 juillet- M^e Anthoni Durand, *mestre de las escolas*, est chargé de remettre à l'évêque de Rodez, alors à Salles-Curan, une lettre de la ville portant des informations concernant la bataille de Castillon, en Périgord, et la victoire des Français (AM Millau, CC 425 ; Jules Artières, *Documents sur la ville de Millau...*, Millau, 1930, p. 328-329).

1463- Conventions entre la ville et le maître d'écoles (J. Rouquette, *Les écoles publiques de Millau*, Millau, 1888, p. 6-7).

1470, 25 juin- Le précédent *maystre de scolos* de Millau ayant fait publier en chaire qu'il ne voulait pas rester, un candidat originaire d'Ispagnac (Lozère), qui était en fonction à Nant, se présente ; le jury, constitué par M^e Anthoni Maurel, maître en théologie (*en taulegia*), et le provincial des frères prêcheurs, en présence de messire Johan de Montcalm, M^e Johan Galhart, sire Johan Dolmieyras, sire Ramon Rebieyra et d'autres conseillers, déclare qu'il convient. Le conseil établit les conventions suivantes⁹ : 1- Le maître ne pourra, quand il partira à la fin de son contrat, réclamer d'éventuels

⁷ Ce serait selon J. Artières, les principes du latin, contenus dans une grammaire latine dite *Las Parts (Partitionale grammaticae)*.

⁸ Avertissement que l'autorité ecclésiastique adresse avant d'infliger une censure.

⁹ Dans *Millau à travers les siècles* (Millau, 1943, p. 119), Jules Artières apporte les précisions suivantes sur les écoles au XV^e siècle, malheureusement sans référence de dates et d'archives. Il y avait au XV^e siècle trois régents, dont un maître ès arts et un bachelier en second. Le candidat passait devant un jury. La ville prenait en charge le loyer et l'éclairage de l'école. Le maître mage recevait de la ville 6 setiers de froment et 2 muids de vin.

⁵ Il était en avril 1444 *magister scholarum* de Saint-Barthélémy de Buene (Cne de Clairvaux).

⁶ Soit 15 km 60.

arriérés devant un autre public, ni une autre juridiction que celle des consuls ; 2- Il veillera à ce que ses écoliers venant de l'extérieur de la ville (*sos scolies que sey venran de fora*) ne causent aucun dommage aux vignes, jardins ou propriétés des habitants de celle-ci et, si par faute ou négligence du régent, ces dommages arrivaient, les plaignants ne s'en prendraient qu'à lui ; 3- Il enseignera, sans rétribution, pour l'amour de Dieu, les enfants pauvres de la ville (*ensenhar los paures enfans de la vila per amor de Dieu*), dont les consuls lui donneront les noms, car c'est pour cela qu'on paie sa pension (*sa pencio*) et qu'on lui loue une maison ; 4- Les rétributions (*salaris*) des habitants seront imposées, en raison de la grande pénurie d'argent (*la gran carrestia de argen*) ; pour les gens de l'extérieur (*foratas*) la ville se tournera vers le maître ; 5- À la fin de son contrat, le maître rapportera aux consuls la cloche ou clochette et les torches (*la campana ho squila et las torchas*) qui sont ou seront aux écoles. Au titre de sa pension, la ville paie au maître, selon la coutume, deux muids de vin rouge ; qui font 4 livres 1 sol 8 deniers (AM Millau, CC 436 ; Jules Artières, *Documents sur la ville de Millau...*, Millau, 1930, p. 390-392).

1474- M^e Anthoni Companh, maître ès arts (*in artibus magister*), régent des écoles de grammaire (*regens scolae gramaticales*). (3 E 11910, fol. 329).

Fin du XV^e siècle- Les tarifs des cours étaient : - niveau 1- pour ceux de *la Carta* (l'alphabet) 2 sols 6 deniers, pour ceux de *las Matinas* (le psautier) 3 sols 4 deniers ; niveau 2- pour ceux de *las Partz* (la grammaire latine ?) 5 sols, pour *los gramassies* (les grammairiens) 7 sols 6 deniers ; niveau 3- pour *los logissies* (les logiciens) 10 sols et pour *los phiosoffes* 15 sols (J. Artières, *Millau à travers les siècles*, Millau, 1943, p. 119).

1500- Jean Blanc, maître écrivain, chargé de faire le livre des offices religieux de N.-D. De l'Espinasse. (J. Rouquette, *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de l'Espinasse de Millau (Aveyron)*, Villefranche, 1866, p. 16).

1513- Les consuls de Millau, sollicités par le régent en exercice pour renouveler son contrat, répondent que la régence de l'École Mage de l'année suivante sera mise au concours et que l'on attend, à ce sujet, *las disputas dels mestres de Segur* (des concurrents ? Plutôt un jury ?). (J. Rouquette, *Les Écoles publiques de Millau sous l'Ancien Régime*, Millau, 1888, p. 20-21.)

1572 n. st., 18 janvier- Gages des maîtres des écoles ; première paie : 50 livres (AM Millau, CC 465 ; Jules Artières, *Documents sur la ville de Millau...*, Millau, 1930, p. 503).

École de chant

1421, 30 novembre- M^e Peyre Anglada, *mestre del*

can, propose au conseil de la ville de tenir l'école de chant avec une aide convenant à la ville (*tener escola de can, am una que plagues a la viala et que li ajudes*) ; accord du conseil, qui mettra à sa disposition une maison ou salle (*sala*), et lui demande de se mettre au service de l'église (CC 402 ; Jules Artières, *Documents sur la ville de Millau...*, Millau, 1930, p. 277).

Collège protestant

1560, 6 octobre- Bernard Vaysse, régent principal du collège, est chargé d'aller chercher un ministre. Le consistoire genevois nomme Blaise Malet. Le soir de son arrivée, il prêche dans les écoles.

Vers 1573- M^e Henri Masuer, « homme docte, savant et de bonne condition » régent principal du collège, engagé pour 200 livres de gages ; il y resta huit ans, puis il devint ministre de la parole de Dieu (J. Rouquette, *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de l'Espinasse de Millau (Aveyron)*, Villefranche, 1866, p. 177 ; J. Artières, *Millau à travers les siècles*, Millau, 1943, p. 152).

Jean DELMAS

(À suivre)